



Commune de Sainte-Mère-Église

Compte-rendu de la Réunion du Conseil municipal du 6 avril 2017

Date de convocation : 27/03/2017 Date d'affichage : 27/03/2017	<p>Le six avril deux mille dix-sept à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Sainte-Mère-Eglise en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean QUETIER, Maire de Sainte-Mère-Eglise.</p>
Nombre de Conseillers : En exercice : 50 Présents : 28 Votants : 40	<p>Étaient présents :</p> <p>J. QUETIER, M. JEAN, C. KERVADEC, O. OSMONT, D. LACOTTE, J. SANTINI, R. DROUET, A. HEBERT, S. VOISIN, S. MARAIS, S. MICHEL, A. MARIE, D. CORNIERE, P. COCHET, M. BERNARD, P. AUFRAY, A. LEBAS, A. JEAN, R. ENEE, P. DELADUNE, K. LUTIGNEAUX, C. HAMCHIN, E. VOISIN, N. CHRETIEN, A. LEGENDRE, L. CLAIRE, S. ENGUEHARD, V. LENOEL</p>

Excusés : V. LETOURNEUR pouvoir à C. HAMCHIN, C. JORET pouvoir à S. MICHEL, P. COTENTIN ayant donné pouvoir à R. DROUET, C. MAURER ayant donné pouvoir à S. MARAIS, W. PLAFREYMAN ayant donné pouvoir à J. QUETIER, V. BUZE ayant donné pouvoir à A. MARIE, A. HASLEY ayant donné pouvoir à S. VOISIN, P. OLIVIER ayant donné pouvoir à M. BERNARD, D. EXMELIN ayant donné pouvoir à K. LUTIGNEAUX, C. BROHIER ayant donné pouvoir à D. LACOTTE, R. DIENIS ayant donné pouvoir à L. CLAIRE, JP JOUAN ayant donné pouvoir à O. OSMONT

Absents : L. LEFEVRE, J. AMIOT, D. BEROT, G. OSMONT, B. NIVELET, J-B ROUE LECUYER, T. GAZDA, J-M GAZDA, T. POULIQUEN, D. LEMAIRE

Secrétaire : C. HAMCHIN

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie Mme ORLANDI, receveur municipal de sa présence.

34/2017- Définition de la politique d'abattements

Monsieur Quétier informe l'assemblée qu'en matière de politique d'abattements les communes historiques ne l'appliquent pas sauf celle de Foucarville. En effet, depuis 1980 un abattement de 15% est accordé sur la taxe d'habitation uniquement aux foyers en résidence principale. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 38 voix Pour et 2 abstentions, de ne plus appliquer aucun abattement.

35/2017– Fixation du taux d'imposition des 3 taxes directes locales

Comme convenu dans la charte lors de la création de la commune nouvelle, un lissage des taux des trois taxes directes locales va être appliqué à compter du 1er janvier 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux, à compter du 01 janvier 2017 à :

- taxe d'habitation : 11,07 %
- taxe foncière bâti : 16,59 %
- taxe foncières non bâti : 33,06 %

avec un produit attendu de 635 277 €.

36/2017- Vote des budgets 2017 : budget communal, budget assainissement de Sainte-Mère-Eglise, budget assainissement de Chef-du-Pont

Monsieur Quétier présente en premier le budget 2017 assainissement de Chef-du-Pont.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement : 266 970,00 €
- section d'investissement : 167 971,00 €

Le budget assainissement de Chef-du-Pont est approuvé à l'unanimité.

Le budget assainissement de Sainte-Mère-Eglise est ensuite proposé au vote :

- section de fonctionnement : 257 271,00 €
- section d'investissement : 1 187 985,00 €

Une explication est apportée à ce budget qui présente une importante section d'investissement due à des réalisations d'écritures comptables notamment pour les travaux réalisés en domaine privé. Monsieur le Maire propose de réaliser un prêt de 50 000 € afin de financer une partie des travaux liés à l'assainissement sur le quartier de Beauvais.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve le budget 2017 tel que présenté
- autorise Monsieur le maire à contracter un emprunt de 50 000 € et à signer tout document nécessaire à cette réalisation.

Enfin est présenté le budget 2017. Lors de la réunion de la commission finances, il avait été rappelé la nécessité de faire des économies sur les chapitres 011 – charges générales de fonctionnement et 012 – charges de personnel, ceci afin de dégager des excédents pour nourrir la section d'investissement. Le budget 2017 s'équilibre en recettes et en dépenses à

- section de fonctionnement : 2 861 425,00 €
- section d'investissement : 2 121 878,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. DROUET s'étant retiré) :

- approuve le budget 2017 tel que présenté

- autorise Monsieur le Maire à contracter un emprunt de 300 000 € afin de financer les travaux de Beauvais et à signer tout document nécessaire à cette réalisation.
- autorise Monsieur le Maire à contracter un emprunt de 60 000 € afin de financer les cheminements piétonniers du chemin de la Capelle et des entrées de bourg des RD15 et RD17.

37/2017- Tarifs des grilleurs du 6 juin

Monsieur le Maire indique que les commerçants de Sainte-Mère-Eglise et des grilleurs participent aux festivités du 6 juin. Ils disposent d'un emplacement pour un barnum et/ou des grillades sur la place du 6 juin et à la Fièrre.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de l'emplacement de la façon suivante, pour l'année 2017:
sur la place de l'Eglise :

450 € pour une activité et 750 € pour deux activités,

sur le site de la fièrre :

350 € pour une activité et 550 € pour deux activités

Cette régie de recette est rattachée à celle du marché, les droits de place seront perçus par le régisseur du marché.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- fixe les tarifs des emplacements des grilleurs et des barnums dans les conditions énoncées ci-dessus,
- dit que la recette sera perçue sur la section de fonctionnement du budget de la commune.

Il est également prévu de modifier les tarifs suivants :

- emplacement des camions « pizza » stationnant sur les places communales : 6 €
- cirque : 50 € par jour
- camion outillage : 50 € par jour

Les points 5 – tarifs sur l'esplanade du musée pour festivités du 6 juin et 7- tarifs des forains du marché hebdomadaire sont reportés à la prochaine séance

38/2017 – tarifs des utilisateurs du marais de Chef-du-Pont

La parole est donnée à M. CORNIERE qui propose de reconduire les tarifs 2016. La mise au marais étant prévue le 5 mai 2017

	COMMUNE	HORS COMMUNE
DROIT DE MARAIS	50,00 €	50,00 €
TAXE DE GARDIENNAGE	19,00 €	34,00 €
TOTAL	69,00 €	84,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les tarifs indiqués ci-dessus pour l'année 2017
- dit que cette recette sera perçue sur le budget fonctionnement de la commune.

39/2017- Indemnité de conseil au receveur municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme ORLANDI Sophie
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

40/2017- Redevance d'occupation du domaine public par ENEDIS

Afin de percevoir cette redevance d'occupation du domaine public (347 € en 2016) par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité il est proposé au conseil municipal d'en délibérer en tenant compte de la population totale de la commune nouvelle. A l'unanimité, le conseil municipal adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par ENEDIS.

41/2017- Avenant de maîtrise d'œuvre auprès de VRD SERVICES

Monsieur Quétier rappelle que VRD SERVICES est chargé de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quartier de Beauvais suivant un marché en date du 20 août 2015. Compte tenu de l'évolution de ce dossier, l'avenant portera à 34 317,60 € TTC la rémunération de VRD SERVICES,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- accepte l'avenant tel que proposé
- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 2 avec VRD SERVICES pour un montant de 34 317,60 € TTC .

42/2017 -Numérotation des habitations « rue général Gavin – cité du Manoir »

Suite à des dysfonctionnements dans la distribution du courrier, le conseil municipal est invité à se prononcer sur la numérotation des habitations coté impair dans la rue Général Gavin et la cité du manoir.

Les numéros 1 à 9 sont maintenus(logements HLM), le 11 étant affecté à l'EHPAD, le 13 au centre de loisirs, le 15 à l'école maternelle et les 17 et 19 en réserve pour le terrain qui pourrait être construit puis les 21 à 31 aux logements HLM. La cité du manoir se voit attribuer les numéros 1 à 10 « Cité du Manoir » car toutes les habitations sont desservies de par l'intérieur de la cité. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces dispositions.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- voie de la Liberté – désignation d'un membre
- programme 2017 auprès du SDEM

43/2017 – Voie de la Liberté

Les élus de plusieurs communes traversées par la voie de la Liberté ont réactivé le Comité de la Voie de la Liberté, association créée en 1946. Un conseil d'administration a été élu et s'est le Maire de Auneau-Bleury-Saint Symphorien qui en est le Président avec comme 1er vice-président le maire de Bastogne et 2e vice-président M. QUETIER.

Le Conseil Municipal nomme M. QUETIER pour siéger au sein de l'association du Comité de la Voie de la Liberté.

44/2017- Rénovation du réseau éclairage public – programme 2017 -APS 523073

Suite à l'estimation , le coût prévisionnel de ce projet de rénovation du réseau éclairage public est de 19 730 € HT. Conformément au barème 2017 du SDEM, la participation de la commune s'élève à environ 4 780 €. Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décident la réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public – programme 2017
- demandent au SDEM que les travaux soient achevés pour le 30 juin 2017
- optent concernant la couleur des mâts et luminaires pour la référence RAL 6005
- Acceptent une participation de la commune de 4780 e
- s'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communales
- donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé de fixer la prochaine réunion au jeudi 27 avril 2017.